Commune de
Blonay – Saint-Légier
MUNICIPALITÉ

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2024

No 28-2024 – Séance du 24 septembre 2024

Initiatives et référendums – Falsification de signatures

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

L'enquête révélée par le quotidien *24 heures* le 2 septembre dernier met en lumière une problématique préoccupante : la récolte potentiellement frauduleuse de signatures, majoritairement réalisée par des sociétés privées implantées dans notre canton. Cette situation soulève des inquiétudes quant à l'intégrité de nos processus démocratiques.

Les services communaux et la municipalité de Blonay – Saint-Légier sont conscients de cette problématique depuis plus de deux ans. Dans notre commune, l'Office de la population a pour mission d'effectuer les contrôles nécessaires lors de la réception de listes de signatures, que celles-ci proviennent directement des citoyens, de comités référendaires ou de leurs intermédiaires, notamment des sociétés privées engagées pour leur collecte. Cet office s'assure de l'exactitude des informations en s'appuyant sur le registre du corps électoral communal. Cependant, il est important de souligner que cette vérification ne concerne pas la véracité des signatures elles-mêmes, qui, comme l'ont relevé les médias, ne sont pas vérifiables par l'administration.

C'est en septembre 2022 que le phénomène a pris une ampleur inquiétante, conduisant l'Office de la population à alerter le ministère public de l'Est vaudois. Alors qu'habituellement, le taux de signatures invalidées s'élevait de 15 à 20 %, certaines listes présentant des signes de fraude ont vu ce taux grimper au-delà de 30 %, atteignant parfois jusqu'à 38 %. Des données approximatives, illisibles ou semblant avoir été rapidement reproduites ont constitué des indicateurs alarmants d'un dysfonctionnement profond dans le processus.

Il est crucial de noter que le contrôle des listes de signatures représente un travail minutieux, souvent mené dans un laps de temps restreint, en raison des délais légaux imposés par la Chancellerie fédérale pour la collecte. Face à des soupçons de fraude électorale et à une charge de travail accrue qui n'assure pas l'authenticité des signatures validées, l'Office de la population a jugé pertinent d'informer les autorités compétentes, notamment le ministère public pour les questions pénales et la Direction des affaires communales et des droits politiques (DGAIC) pour les aspects institutionnels. A noter également, que même si cela a été réalisé dans certains cas, pour des raisons évidentes, il serait inenvisageable et peu réaliste de contacter chaque individu ayant apposé sa signature sur des listes pour en vérifier la véracité.

Par ailleurs, l'AVDCH (Association vaudoise des contrôles des habitants et bureaux des étrangers) a adressé un courrier le 23 mai 2023 à la conseillère d'État, Christelle Luisier Brodard, afin de la sensibiliser à cette problématique ainsi qu'à la charge de travail qu'elle engendre dans les communes. Des investigations ayant été diligentées suite aux dénonciations formulées par plusieurs communes et entités, ce dossier a désormais été suivi avec la plus grande attention par les services de l'État et la Chancellerie fédérale.
Fort de l'écho médiatique suscité par cette affaire, plusieurs pistes de solutions sont actuellement envisagées afin de remédier à ces pratiques qui portent atteinte à la réputation de nos institutions et au bon fonctionnement de la démocratie, si précieuse à notre pays. Il est impératif de restaurer la confiance du public dans nos processus démocratiques et d'ainsi mettre en terme à des pratiques potentiellement problématiques.

./.

Notre commune espère ardemment que des solutions pragmatiques et cohérentes seront mises en œuvre, lui permettant ainsi d'exercer ses missions en toute sérénité et avec une confiance renouvelée dans les processus liés à l'attestation de la qualité d'électeur.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic	Le secrétaire
A. Bovay	J. Steiner

Blonay, le 24 septembre 2024

Délégation municipale : M. le Syndic, A. Bovay

Copie : bureau du Conseil communal – Office de la population